

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

1. Contexte, objectifs, cadrage budget principal

Rappel sur le fait que le passage en comptabilité M57 a des incidences sur le calendrier et la forme des documents budgétaires :

- Compte financier unique en lieu et place des CA/Compte de gestion
- Pas de décisions modificatives (sauf exception)
- Pas de dépenses imprévues (remplacées chez nous par du non affecté)

Analyse de la réalisation du budget 2022 au regard de la prospective effectuée par le cabinet Actipublic qui préconisait 250 k€/an d'économies pérennes sur les 3 prochains exercices.

Attention cette note est établie sur les bases d'un CA prévisionnel et sans tenir compte des écritures qui seront passées avant la clôture définitive des comptes vers la fin du mois de janvier 2023

BP 2022 Section de fonctionnement

Les bonnes nouvelles au niveau des dépenses :

- D'après les dernières estimation nous serions plus proche des dépenses réalisées contre 85% dans la prospective sachant que le non affecté représente environ 6% des dépenses sur les 3 principaux chapitres (chap 12, chap 11 et chap 65) cela représente 230 000 € de dépenses en moins.
- En ce qui concerne les budgets annexes, la subvention d'équilibre versée au château de la Roche devrait être inférieur compte tenu du bilan très positif de la saison.

Les bonnes nouvelles au niveau des recettes :

- + 20 K€ au niveau du FPIC
 - + 45 k€ TVA en compensation TH
 - + 10 k€ Produit de service
 - + 70 k€ Remboursement sur personnel (suite arrêt)
- Soit un total de 145 k€ de recettes supplémentaires

Les mauvaises nouvelles au niveau des dépenses :

- Entretien des véhicules +8 000 €
- Combustibles + 3 000 €

BP 2022 Section d'investissement

INTITULE	DEPENSES réelles			RECETTES réelles(hors emprunt)			emprunt		
	BP 22	CA 22	REPORT 23	Compt 23	BP 22	CA 22		REPORT 23	compt 23
BASE NAUTIQUE	1 245 879	86 401	1 159 478	224 121	1 064 000	1 500	1 062 500	147 000	220 000
MAISON BECAUD	1 000 640	104 109	896 531	14 360	580 000	4 430	575 570		60 000
BERGES DU CHÂTEAU	364 000	17 850	346 150		230 000		230 000		
CULTURE/LA FERME	17 402	11 738	5 664				-		
TOURISME	30 000		30 000				-		
AIDES AUX ENTREPRISES	24 888	24 797	91				-		
CIRCUITS COURTS	74 000	74 000	-		54 000	54 000	-		
HABITAT	10 200	9 870	330				-		
CRECHES	19 300	6 191	13 109				-		
MULTIMEDIA	23 000	15 428	7 572		4 725	12 612	7 887		
PLUI	17 360	11 602	5 758				-		
THD 42 raccordements/PC	13 750	14 850	1 100				-		
ENVIRONNEMENT	3 500	1 556	1 944		2 245	2 503	258		
CHEMINS DE RANDONNEE	235 900				184 485				
TOTAL	3 079 819	378 392	2 465 527	238 481	2 119 455	75 045	1 859 925	147 000	280 000

Les 2 premières opérations, base Nautique et maison Becaud sont engagées suite aux commissions d'attribution des marchés, elles seront finalisées sur l'année 2023, mais il est proposé d'inscrire les dépenses en Reste à Réaliser (RAR) 2022, idem pour les subventions.

En ce qui concerne les aménagements pour les berges du château de la Roche, le montant d'une première tranche de travaux sera inscrit en RAR. Les dépenses complémentaires feront l'objet d'une seconde tranche qui sera à valider lors d'un prochain budget.

L'opération « circuits courts » sera également engagé ou inscrite en RAR et donc comptabilisée sur 2022.

L'opération chemin de randonnée n'a pas été engagé dans la mesure où la CoPLER n'a pas été retenue dans le cadre de cet appel à projet. Une réflexion va être engagée sur la reconfiguration des circuits dans une recherche d'optimisation et d'adaptation à la demande

Dépenses nouvelles 2023 :

dépenses nouvelles 2023	remarques	recettes nouvelles 2023
appli mobile	payé en une fois mais 2 ans	
EIMD	peut être étalé sur 2 ans	subventions
Travaux micro crèche	? étude thermique	subventions
équipement maison Becaud	47 000 salle de réunion	
Par feu communes Mut	30 000 une partie prise en charge	
complément base	224 121	sub LEADER 147 000
complément Becaud	14 360	Subv région ?
berges du château	?	subv région ?
TOTAL	357 481	

- Le financement d'une application « in situ » pour smartphone a été validé par le bureau. Cette somme de 20 000 € inclus l'achat de l'application, sa maintenance et son fonctionnement pour 3 ans , au-delà des 3 ans et si nous décidions de poursuivre le coût de l'abonnement annuel est de 4500 €.
- Cette application va permettre de mettre à jour les données du site mobile sur les entreprises du territoire qui a déjà 10 ans. Elle pourra également servir les communes qui ne disposent pas d'une application telle que Iliiwap ou panneau pocket. Cette application a été développée par une entreprise du Brionnais, elle cible les intercommunalités rurales.
- En ce qui concerne l'EIMD , il est proposé 2 choses :
 - L'achat progressif d'un parc d'équipements, en lieu et place de celui qui est actuellement mis à disposition gratuitement par le conservatoire de Roanne (instruments, mallettes pour les IMS, etc...) pour un montant d'environ 12 000 € TTC
 - L'équipement des salles de la maison Becaud pour environ 10 000 € (tableaux numériques, pupitres, enceintes, etc..) Ces achats peuvent d'étaler sur 2 exercices budgétaires
- Les travaux pour la micro-crèche de l'Hôpital sur Rhins consiste au remplacement de la chaudière et sans doute à une isolation thermique, mais une étude du SIEL fait apparaître des sommes très importantes qui nécessitent sans doute des arbitrages avec la commune propriétaire, et également sans doute des recherches de subventions
- L'équipement de la maison Becaud concerne l'aménagement de la grande salle de réunion au RDC , sonorisation et vidéo projecteur + écran, sachant que son dimensionnement rend difficile le recyclage du matériel installé dans l'actuelle salle de conseil.
- L'achat d'une protection type « par feu » pour les communes dans le cadre de la mutualisation était préconisé par le SD informatique, cet achat a été débattu en COPIL mutualisation, une partie de la dépense sera prise en charge par la CoPLER et le reste répercuté aux communes
- Les compléments pour la base nautique avaient été évoqué en conseil, ils ne sont proposés que dans la mesure où la subvention

LEADER a été validé et que nous arrivons à un taux global de subvention proche de 80%, l'emprunt sera également revu à la baisse suite à l'accord de participation de la CCVAI

- Pour la maison Becaud, un complément de dépense est également proposé suite à la nécessité d'aménager le local de stockage dans la cour pour installer le matériel de l'ASAJ.

Les pistes d'optimisation pour 2023 issue des propositions de commissions (et/ou des services)

Quoi ?	Qui ?	Quand ?	remarques
Réorganisation services	SV +be + CoPIL	2023	Mise à jour RIFSEP
Flotte de véhicules CoPLER/ASAJ	JBP+ agents + élus	Fin 2022	N'intègre pas les camions de collecte
Chemins de randonnées	RE+1élu par commune	Début 2023	
Diagnostic des ressources	Be écofinance 11 k€	Début 2023	
Optimisation fiscale communes	Be + agent mutualisé		Décision communale
Optimisation fiscale CoPLER	Be % recettes		

- **Commission culture** : 50 k€ d'économie (y compris pour l'EIMD) sans remise en cause des IMS gratuites
- **Commission habitat/urbanisme** : 35 k€ de provision en moins sur contentieux et 10 k€ sur impression PLUI
- **Commission développement économique** : aucune proposition validée parmi les 3
 - Facturation du manager du commerce aux communes à hauteur de 15 k€ (en 2024)
 - Suppression des aides aux entreprises 10 k€
 - Réduction missions incluses dans l'assistance Résidence entreprise (lien étude RH)
- **Commission service à la population** : arrêt des projet internationaux (ou recherche d'autres pistes de financement) 20 k€, réflexion autour de l'apprentissage de la natation qui est prise en charge par la CoPLER hors du temps scolaire alors que certaine commune le finance dans le temps scolaire, travail autour d'un plafond enfant pour les ACM et EAJE, étude CTG en moins et subvention CAF en plus + 22 k€
- **Communication** : passage de 20 à 16 pages pour le CoPLER mag et rédaction en interne - 7 k€
- **GEMAPI** : suite au bureau du 10 mars la consigne a été donnée à la Roannaise de l'eau de réduire les actions qui relève de la GEMA (contrat territorial) et de se concentrer sur le PI qui est à caractère obligatoire. Cela n'est pas sans conséquence sur la mise en œuvre du contrat territorial et pose la question de notre ACI et de sa charge de travail sur le volet rivière. Quoi qu'il en soit il était convenu d'ajuster le montant de la taxe GEMAPI aux besoins chaque année
- **Taxe d'aménagement** : les recettes liées au partage de la TA seront destinées à financer les actions de développement économique et touristique et viendront réduire d'autant la subvention d'équilibre au budget IE
- **Diagnostic des ressources** proposé par le cabinet « écofinance » pour 11 k€ HT
- **Logiciel et formation** d'un agent mutualisé pour l'optimisation des bases fiscales logiciel 6,8 k€ HT/an + 600 € maintenance et formation/accompagnement pour 5 000 € (cela ne concerne que les bases fiscales « habitation », pour la part entreprise il s'agit d'une mission financée sur un % du résultat).

Les dépenses ou autofinancements nouveaux pour 2023

- Avenir des CDD en lien avec des subventions : conseiller numérique, maison France service, manager du commerce ?
- Conseiller numérique : réponse sur le soutien éventuel au printemps 2023 , fin du CDD 30 juin, si pas de subv 10 k€ de reste à charge, la proposition est de caler son poste sur ceux de la MFS soit fin 2023
- MFS soutien financier reconduit pour un an
- Manager du commerce financé jusqu'à fin 2023
- Frais de fonctionnement supplémentaires (énergies, etc...) liés aux investissements pour fin 2023 et 2024 (maison Becaud et base nautique)

2 Budgets annexes 2023

2.1 Le budget déchets

Pour mémoire un emprunt était prévu dans le BP 2022 mais les élus ont décidé de ne pas le réaliser compte tenu de la situation financière du budget qui lui a permis d'autofinancer ses dépenses d'investissement.

principales variations section fonctionnement 2023**dépenses**

augmentation TGAP et coût enfouissement	environ +25 000 €
révision contrat location vêtements (AO)	environ + 5000 à + 10 000 € (selon candidats retenus)
transport des bennes	selon date de mise en œuvre des nouvelles filières - 5000 à - 40 000 €
augmentation coût de tri multimatériaux	selon tonnages papiers + 40 000 €
collecte papier	suite abandon des PAV - 8000 €
renfort CDD déchetteries?	selon nouvelles filières et réorganisation service + 20 000
variation dépenses fonctionnement :	augmentation entre 30 000 et 70 000 €
recettes	
vente des matériaux	baisse de recettes à prévoir - 10 000 à - 50 000 € selon cours des matériaux
contribution écoorganisme	selon tonnages et nouveau barème + 40 000 à + 80 000 €
récupération TICPE mi 2019 à 2021	environ + 15 000 €
récupération TVA revente 2020 et 2021	environ + 10 000 €
variation recettes de fonctionnement	augmentation entre 50 000 et 100 000 €

investissements 2023 budget déchets	
fin des travaux matard (RAR 2022)	250 000 €
camion de collecte	300 000 €
broyeur	25 000 €
bacs jaune grande taille	15 000 €
PAV verre	15 000 €
composteur collectif	5 000 €
portail régný	5 000 €
vidéosurveillance extension matard	3 000 €
<i>véhicule technique (Partner) à renouveler si possible</i>	40 000 €
<i>redimensionnement PAV biodéchets si nécessaire</i>	20 000 €
TOTAL	678 000 €

2.2 Les budgets immobiliers d'entreprise/ Jacquins Ouest et Lafayette

Sur le budget IE il faut noter la dernière année du crédit bail du bâtiment à l'entreprise MSI sur St Symphorien de Lay.

- MSI fin crédit bail et fin emprunt à cheval sur 2024 résultat de 28k€
- LAIDET médical simple bail commercial opération équilibrée entre recettes et dépenses
 - Résidence d'entreprise : reste à charge d'environ 36 k€
 - Jacquins Est : reste à charge de 70 k€
 - Le Forestier : reste à charge de 47 k€

Proposition pour 2023 de prévoir un investissement sur les Jacquins Est afin de disposer d'un bâtiment en blanc pour de la location (type MSI, ou LAIDET) , cet investissement sera équilibré par un emprunt.

En ce qui concerne le dossier JALLA, l'étude a été réalisée pour partie, reste à régler la question de l'obligatoire du propriétaire actuel en matière de dépollution du site.

La ZA de LAFAYETTE doit être cédée à la commune cette fin d'année 2022 ou au plus tard début 2023, c'est un budget en compte de stock comme pour les Jacquins Ouest
Sur les Jacquins Ouest, le 1^{er} bâtiment est construit par l'entreprise « la Source ». Un second est en cours de construction pour l'entreprise Home Maison.

Plusieurs contact sont un cours de discussion en matière de porteur de projet sur les reste des parcelles disponibles. Un schéma d'accueil sera soumis au conseil du 15 décembre afin de préciser les règles du jeu en matière de critères d'accueil des entreprises (création d'emploi/ha notamment). Le foncier économique devenant rare sur le département, il est d'autant plus essentiel de sélectionner les projets, voire d'envisager à terme de conserver une certaine maîtrise foncière (idée des bâtiments en blanc, ou de bail à construction)

2.3 Le budget Château de la Roche

Compte tenu de la saison exceptionnelle en 2023 la subvention d'équilibre versée pour ce budget devrait être de 10 000 € inférieure à ce qui était prévu soit 80 000 € - 10 000 € = 70 000 €

2.4 Le budget assainissement (SPAC et SPANC)

Une subvention d'équilibre de 11 408 € a été prévu pour cette année 2022